

Procédure d'accompagnement mobilités sortantes

- Présentation du dispositif à tous les étudiants
- Distribution des fiches de candidatures aux étudiants intéressés
- Entretien concernant les motivations et l'engagement de l'étudiant dans le programme ERASMUS. Un accompagnement à la préparation de cet entretien peut être mis en place.

Documents attendus : un CV, une lettre de motivation et un dossier reprenant les recherches que l'étudiant aura effectué les pays et le dispositif.

(Le jury est composé de 2 formateurs extérieurs à l'institut dont dépend l'étudiant.)

- Dans un deuxième temps, 2 listes sont établies : une liste principale et une liste complémentaire.
- Une fois la demande de mobilité acceptée, l'étudiant sélectionné est informé par mail et signe un engagement au programme ERASMUS.
- L'étudiant constitue son dossier administratif :
 - Photocopie d'une pièce d'identité (CI ou passeport)
 - Photocopie de la carte de sécurité sociale européenne
 - Photocopie du carnet de vaccinations
 - 2 photos d'identité
 - Une attestation de la MACSF – Responsabilité civile professionnelle
 - Photocopie de la carte vitale
 - Une attestation de responsabilité civile individuelle
 - Un RIB scanné et non photographié
 - D'autres documents seront demandés en fonction du pays d'accueil
- Après acceptation des dates de stages, les étudiants reçoivent les coordonnées du référent ERASMUS du pays d'accueil
- **Un séminaire d'anglais**, animé par un professeur d'anglais, d'une durée de 3 jours, est proposé aux étudiants en vue de renforcer leurs compétences linguistiques avant de partir - pendant ce séminaire une information globale est effectuée et les documents de stage sont remis à tous les étudiants
- Ces derniers effectuent un test d'anglais avant le départ et à leur retour sur la plateforme OLS
- Les étudiants partent en mobilité
- A leur retour tous les étudiants se retrouvent pour une journée dédiée au partage d'expériences. Ils sont aussi convoqués pour exposer leur projet ou leur séjour lors des journées portes ouvertes.
- Ils doivent remettre les documents post-mobilité : l'Europass, le during mobility, l'after mobility, l'attestation OLS et l'enquête de satisfaction.